

LA VILLE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY RECRUTE
Agent de police municipale

Les missions du poste

- Exercice des missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique
- Gestion d'une relation de proximité avec la population

Les activités et tâches du poste

- Appliquer les pouvoirs de police du Maire,
- Veiller et prévenir en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique,
- Rechercher et relever les infractions,
- Assurer une remontée régulière des informations auprès de la hiérarchie,
- Etablir des relations directes avec la population et ses représentants, avec les acteurs locaux de la vie économique et sociale, les bailleurs, les transporteurs, le milieu associatif et les partenaires sociaux,
- Etablir des relations avec le Procureur de la République via l'Officier de Police Judiciaire Territorialement Compétent,
- Savoir échanger des informations de manière permanente avec les autres policiers municipaux,
- Etablir des relations avec l'ensemble de services ; contacts réguliers avec les services techniques, sociaux, juridiques, scolaires, culturels, sportifs et d'animation,
- Coopérer avec les services de police des communes limitrophes, avec les forces de sécurité de l'Etat et l'ensemble des partenaires de la sécurité publique,
- Rédiger et transmettre les écrits professionnels,
- Accueillir et établir une communication avec les publics,
- Assurer une permanence opérationnelle au sein du service de police municipale,
- Pratiquer de manière hebdomadaire une activité physique avec l'ensemble des effectifs de la police municipale.

Les compétences requises

SAVOIR

- Textes législatifs, règlements et codes relevant des attributions et des compétences de l'agent de police municipale
- Techniques d'intervention
- Ecrits administratifs et judiciaires
- Gestion situationnelle : mouvement de foule, agressivité, accident sur la voie publique
- Respect du code de la déontologie de la Police Municipale

SAVOIR ETRE

- Faire preuve d'initiative
- Etre rigoureux
- Etre intègre, impartial et loyal
- Etre disponible
- Faire preuve de discernement

SAVOIR FAIRE

- Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs et arrêtés de police du maire sur son territoire d'intervention
- Identifier les sites et structures exposés à des risques
- Réguler la circulation routière et veiller au respect du code de la route et du stationnement
- Prendre des mesures pour veiller à la sécurité des personnes, des biens et au maintien du bon ordre
- Intervenir en flagrant délit et présenter le ou les auteurs devant un Officier de Police Judiciaire
- Porter assistance à des usagers en situation de crise ou d'urgence
- Avoir le sens du service public
- Respecter les libertés publiques

Votre candidature (CV + lettre de motivation) est à adresser à Monsieur le Maire et à transmettre au pôle Ressources Humaines avant le 15 décembre 2018